

L'INCIDENCE DE LA TUBERCULOSE

DE MME ZOÉ GENOT

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme Cécile Jodogne, ministre.- La tuberculose a fait l'objet d'une question d'actualité en séance du 25 mars dernier. Je serai donc amenée à répéter plusieurs éléments de réponse déjà formulés à cette occasion.

J'ai pris connaissance des dernières données relatives à la tuberculose en Belgique et en Région bruxelloise. Comme vous le savez, la Commission communautaire française investit beaucoup dans le soutien au Fares. En effet, étant donné la prévalence plus élevée des cas à Bruxelles, le subside octroyé précédemment par la Communauté française a été réparti entre la Commission communautaire française et la Wallonie selon une clé de répartition de 50/50 au lieu d'un tiers/deux tiers, comme pour la plupart des autres subventions.

Cette subvention de 490.000 euros permet de soutenir plusieurs axes de travail mis en œuvre par le Fares. Ils sont décrits dans son programme opérationnel 2015-2017. Ils consistent en :

- la surveillance épidémiologique, avec remise d'un rapport annuel reprenant les données disponibles ;
- la socioprophylaxie, qui consiste à s'assurer du suivi des patients déclarés par le médecin traitant et du dépistage des contacts de ce patient ;
- la communication (formation et sensibilisation des professionnels de la santé, information de la population,

en particulier des groupes à risque), le développement de partenariats avec des acteurs psycho-médico-sociaux, l'évaluation des stratégies et de leur impact ;

- l'analyse des déterminants sociaux de la santé liés à la tuberculose.

Un comité d'accompagnement conjoint, où les cabinets de la Région wallonne et de la Commission communautaire française sont représentés, se réunit annuellement. Il permet d'avoir des échanges avec l'équipe du Fares sur la mise en place de son programme.

Il convient de signaler que les collaborations entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées font déjà l'objet de plusieurs protocoles. Le protocole d'accord sur la prise en charge des patients atteints de tuberculose, du 25 juillet 2013, fixe ainsi le rôle du pouvoir fédéral et des Communautés et Régions en la matière.

Très récemment - le 21 mars dernier -, les ministres de la Santé réunis en conférence interministérielle (CIM) de la Santé publique ont approuvé un protocole d'accord en matière de prévention, dont un chapitre est consacré à la prévention de la tuberculose.

Ce dernier protocole précise les responsabilités de l'État fédéral d'une part, et des Communautés et Régions d'autre part, en la matière. Il fixe donc un cadre qui prend appui sur le cadre existant pour clarifier le rôle de chacun. Pour un sujet aussi complexe que la tuberculose, c'est un point de départ indispensable.

Les modalités de suivi de ce protocole seront définies en concertation avec les ministres concernés dans les mois qui viennent. Ce sera l'occasion d'identifier les progrès à accomplir dans la lutte contre cette maladie.

J'ai évoqué, dans le cadre de votre interpellation sur la promotion de la santé, la concertation qui a également eu lieu avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et la Commission communautaire commune (Cocom) concernant la surveillance des maladies infectieuses - dont la tuberculose - en milieu scolaire. Le Fares avait interpellé les ministres compétents à ce sujet.

Au niveau bruxellois, des concertations ont également lieu, en particulier avec la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, tant sur le volet de la santé que sur celui de la lutte contre la pauvreté.

Le plan opérationnel du Fares en est donc à sa deuxième année. La prochaine réunion du comité d'accompagnement, dont la date n'a pas encore été fixée, permettra de faire le point sur les acquis et sur les éventuelles difficultés rencontrées par le Fares. L'une des questions qui sera sans doute abordée est celle de l'impact des flux migratoires actuels sur le travail de dépistage et de prophylaxie. Par ailleurs, mon cabinet participe activement aux concertations, tant au niveau de la conférence interministérielle fédérale qu'au niveau bruxellois.

Par rapport à la mise en place d'un plan national, j'ai répondu, le 25 mars dernier, que j'étais ouverte à la question, mais que je n'étais pas persuadée que ce soit là le levier principal pour une meilleure coordination des efforts pour lutter contre la tuberculose. Si un plan ne s'accompagne pas d'une véritable volonté politique de toutes les parties, les efforts investis pour son élaboration peuvent ne pas trouver de prolongement dans sa mise en œuvre. Mais je le répète, je suis ouverte à la discussion.

En attendant, je préfère travailler à la réalisation et au suivi de tous les protocoles que j'ai rappelés et qui, eux, ont bien été mis en place et suivis.